



Paris, le 19 décembre 2019

Communiqué de presse du Comité de Gouvernance

Révision du calendrier de la Convention

La quatrième session de la Convention Citoyenne pour le Climat, initialement prévue en décembre 2019 ayant dû être reportée en raison des perturbations dans les transports, le comité de gouvernance a informé ses membres de leur nouveau calendrier de travail. Une session additionnelle de travail a été ajoutée en accord avec le Conseil économique, social et environnemental qui organise la Convention ainsi que les pouvoirs publics.

Pour rappel, ces derniers ont donné mandat aux 150 citoyens de définir des « mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% par rapport à 1990 d'ici à 2030 ».

Le calendrier final de la Convention citoyenne pour le Climat est donc le suivant :

- Session 4 : vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 janvier
- Session 5 : vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 février
- Session 6 : vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 mars
- Session 7 : vendredi 3 et samedi 4 avril

Pour Laurence Tubiana et Thierry Pech, co-présidents, et Julien Blanchet, rapporteur général du comité de gouvernance : « *Cette révision du calendrier permettra à la Convention, au vu de la richesse des travaux de ses membres et de leur demande de disposer de plus de temps, d'accomplir un travail de qualité. Le comité de gouvernance souligne et salue l'engagement des citoyens tirés au sort qui font preuve d'une détermination unique et pour beaucoup, se mobilisent pour faire vivre la Convention "hors les murs" ».*

Contact presse :

Juliette Prost – 06 72 47 53 28 – contact@conventioncitoyennepourleclimat.fr